

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-34\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Maneval

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 34 / 2025 : Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- **Approbation du plan de financement de l'aménagement des abords de la Mairie et demandes de subventions (actualisation) ;**
- **Lettre d'intention avec l'association SISMAE - Projet de remise en état du ruisseau du Sarzier suite à la crue du 17 octobre 2024.**

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide l'ajout des points, mentionnés ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-35\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 35 / 2025 : Vote du taux des impôts locaux 2025**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux pour l'exercice 2025.

M. le Maire rappelle les taux en vigueur en 2024, soit pour la taxe sur le foncier bâti 52,71% et pour la taxe sur le foncier non bâti 121,28%.

M. le Maire précise d'une part, que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 52,71% (Addition du taux 2020 de la commune : 30,81% et du département : 21,90%) et d'autre part que la taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote, puisque supprimée et compensée par l'Etat.

Pour rappel le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants est de 10,17%.

M. le Maire propose aux conseillers d'augmenter de 2% les taux et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Oui l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à la majorité des votants (9 pour, 6 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Crouzet, Maneval, Roux et Savini, 4 abstentions : Mmes Vallat, Vernet, MM. Bader et Dubois) des votants :

- décide d'augmenter d'environ 2% les taux des impôts locaux 2024 pour l'exercice 2025 soit :
  - ❖ Taxe foncière sur le bâti : 53,76 % ;
  - ❖ Taxe foncière sur le non-bâti : 123,71 % ;
  - ❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants: 10,37%.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-36\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Couzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### Délibération n° 36 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	415 286,81€
Dépenses de fonctionnement 2024	403 561,81€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>11 725,00€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	11 725,00€
<b>Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024</b>	<b>0,00€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	750 000,00€
Dépenses d'investissement 2024	415 286,81€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>334 713,19€</b>
Résultats antérieurs reportés	0,00€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2024</b>	<b>334 713,19€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (14 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 334 713,19€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr112025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-37\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 37 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier », comme suit :

	Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au budget 2025	334 713,19€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 38 / 2025 : Adoption du Budget Primitif 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes : 1 680 596,81€ ;
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 854 946,81€ ;
  - Recettes : 1 550 000,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier ».

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrin et M. Roux), décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-39\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Couzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 39 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du Centre de santé du Lignon pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	713 619,66€
Dépenses de fonctionnement 2024	524 004,23€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>189 615,43€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	267 838,79€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2024</b>	<b>78 223,36€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	672 934,87€
Dépenses d'investissement 2024	257 074,71€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>415 860,16€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	433 470,34€
<b>Déficit d'investissement au 31 décembre 2024</b>	<b>17 610,18€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,
- dit que le déficit de clôture de l'exercice 2024 est de 95 833,54€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr112025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

**AR Prefecture**

043-214300519-20250411-40\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 40 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe du Centre de santé du Lignon, comme suit :

	Budget annexe du Centre de santé du Lignon
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2025	17 610,18€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2025	78 223,36€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **15 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

**AR Prefecture**

043-214300519-20250411-41\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 41 / 2025 : Adoption du Budget Primitif 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du Centre de santé du Lignon 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 611 512,56€ ;
- Section d'Investissement : 81 989,18€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **15 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-42\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### Délibération n° 42 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe de la chaufferie bois

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	200 791,11€
Dépenses de fonctionnement 2024	139 973,85€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>60 817,26€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	24 933,30€
<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2024</b>	<b>35 883,96€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	24 077,00€
Dépenses d'investissement 2024	19 516,00€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>4 561,00€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	7 663,92€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2024</b>	<b>12 224,92€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe de la chaufferie bois,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 48 108,88€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 15 AVR. 2025

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-43\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## **Délibération n° 43 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de la chaufferie bois**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe de la chaufferie bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe de la chaufferie bois
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2025	12 224,92€
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2025	35 883,96€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



LE CHAMBON-SUR-LIGNON

**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Date de publicité : **15 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 44 / 2025 : Adoption du Budget Primitif 2025 du budget annexe de la chaufferie bois**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 215 399,96€ ;
- Section d'Investissement : 63 623,88€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de la chaufferie bois.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (16 pour, 3 contre : Mme Chanteperrin et MM. Roux, Savini), décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe de la chaufferie bois par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 15 AVR. 2025

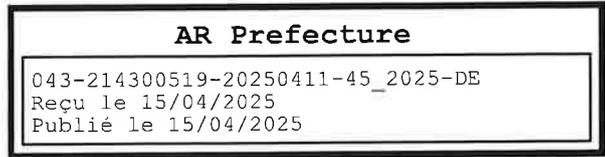
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON



Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 45 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	145 288,58€
Dépenses de fonctionnement 2024	147 025,55€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement</b>	<b>1 736,97€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	100 950,69€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2024</b>	<b>102 687,66€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	60 748,00€
Dépenses d'investissement 2024	85 063,52€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement</b>	<b>24 315,52€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	302 719,12€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2024</b>	<b>278 403,60€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (15 pour, 1 contre : M. Roux et 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperrix), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 175 715,94€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr112025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

**AR Prefecture**

043-214300519-20250411-46\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 46 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (16 pour, 1 contre : M. Roux et 2 abstentions : Mmes Barriol et Chantepedrix), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2025	278 403,60€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2025	102 687,66€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **15 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 47 / 2025 : Adoption du Budget Primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 252 821,66€ ;
- Section d'Investissement : 418 236,60€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (16 pour, 1 contre : M. Roux et 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperrin), décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **15 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250411-48\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 48 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'eau potable**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	141 580,87€
Dépenses de fonctionnement 2024	203 940,76€
<b>Résultat de l'exercice - Déficit de fonctionnement</b>	<b>62 359,89€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	49 931,12€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2024</b>	<b>12 428,77€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	96 628,32€
Dépenses d'investissement 2024	105 303,93€
<b>Résultat de l'exercice - Déficit d'investissement</b>	<b>8 675,61€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	408 733,06€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2024</b>	<b>400 057,45€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (15 pour, 1 contre : M. Roux et 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperdrix), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe de l'eau potable,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 387 628,68€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 15 AVRIL 2025

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avr112025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

**AR Prefecture**

043-214300519-20250411-49\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 49 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'eau potable**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (16 pour, 1 contre : M. Roux et 2 abstentions : Mmes Barriol et Chantepedrix), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2025	400 057,45€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2025	12 428,77€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 50 / 2025 : Adoption du Budget Primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes : 156 771,77€ ;
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 608 690,45€ ;
  - Recettes : 958 690,45€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (16 pour, 1 contre : M. Roux et 2 abstentions : Mmes Barriol et Chantepedrix), décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

<b>AR Prefecture</b>
043-214300519-20250411-51_2025-DE
Reçu le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 51 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	4 698 028,50€
Dépenses de fonctionnement 2024	4 955 591,33€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement</b>	<b>257 562,83€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	435 201,62€
<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2024</b>	<b>177 638,79€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	3 207 044,75€
Dépenses d'investissement 2024	3 116 588,18€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>90 456,57€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	821 300,29€
<b>Déficit d'investissement au 31 décembre 2024</b>	<b>730 843,72€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Monsieur Philippe Dubois, premier adjoint au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (7 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrix, MM. Roux, Savini et 7 abstentions : Mmes Chambon, Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vallat, MM. Dubois et Maneval), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune,
- dit que le déficit de clôture de l'exercice 2024 est de 553 204,93€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 15 AVR 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

**AR Prefecture**

043-214300519-20250411-52\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 52 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Roux et Savini), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2025	177 638,79€
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2025	730 843,72€

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 53 / 2025 : Adoption du Budget Primitif 2025 du budget principal de la Commune**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget principal de la commune 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 4 434 735,61€
- Section d'Investissement : 5 074 656,38€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget principal de la commune.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (6 pour, 5 contre : Mmes Barriol, Chanteperdrix, Vallat, MM. Roux, Savini et 8 abstentions : Mmes Chambon, Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vernet, MM. Bader, Dubois et Maneval), décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal de la commune par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 54 / 2025 : Détermination du taux de fongibilité des crédits**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapters budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (14 pour, 2 contre : Mme Chanteperdrix, M. Roux et 3 abstentions : Mmes Barriol, Vallat et M. Savini) :

- autorise la fongibilité des crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chaque budget à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 15 AVR. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

<b>AR Prefecture</b>
043-214300519-20250411-55_2025-DE
Reçu le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval (arrivée à 18h43), Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 55 / 2025 : Approbation du plan de financement de l'aménagement des abords de la Mairie et demandes de subventions (actualisation)**

M. le Maire indique que, par délibérations n° 116/2024 du 6 décembre 2024 et , n° 9/2025 du 18 février 2025, le conseil a approuvé le plan de financement qui permettra l'aménagement du parvis et l'extension du parking du haut.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Aménagement du parvis de la mairie et extension du parking haut				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE (14,20%)	36 033,30 €	Région	85 000,00 €	26,78%
Remontage monument aux morts - PEYRARD	27 650,00 €	CAP 43 Tranche 1	60 000,00 €	18,90%
Travaux d'aménagement - PEYRARD	253 755,65 €	Amendes de Police	20 000,00 €	6,30%
		DETR	86 000,00 €	27,09%
		Fonds propres	66 438,95 €	20,93%
<b>TOTAL</b>	<b>317 438,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>317 438,95 €</b>	<b>100%</b>

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement des abords de la Mairie et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;

.../...



# MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

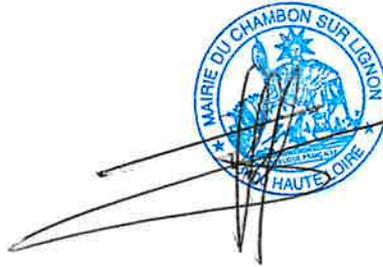
## AR Prefecture

043-214300519-20250411-55\_2025-DE  
Reçu le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025

- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 15 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.